



## ADLFI. Archéologie de la France - Informations

une revue Gallia

Bourgogne-Franche-Comté | 2004

---

### Mandeure – Les Mallots

Opération préventive de diagnostic (2004)

Pierre Mougin

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/25456>

ISSN : 2114-0502

#### Éditeur

Ministère de la Culture

#### Référence électronique

Pierre Mougin, « Mandeure – Les Mallots » [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Bourgogne-Franche-Comté, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 15 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/25456>

---

Ce document a été généré automatiquement le 15 décembre 2020.

© ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

---

# Mandeure – Les Mallots

Opération préventive de diagnostic (2004)

Pierre Mougin

---

## NOTE DE L'ÉDITEUR

Organisme porteur de l'opération : Villes de Mandeure et Mathay

- 1 Le diagnostic archéologique réalisé à Mandeure, au lieu-dit « Les Mallots », a confirmé l'existence de vestiges d'occupation antique dans cette zone située dans la partie orientale de l'agglomération, au sud de la voie d'Augst et en pied de coteau. Des prospections magnétiques et des sondages ont mis en évidence des structures contenues dans un dépôt archéologique pouvant atteindre 1,50 m d'épaisseur. Deux ensembles distincts de structures occupent respectivement la partie nord et la partie sud du terrain sondé.
- 2 Au nord, une chaussée large de 5 m et d'orientation est-ouest est bordée de fossés profonds d'au moins 1,10 m. Plusieurs recharges se superposent sur 0,90 m de profondeur et attestent une occupation dans ce quartier périphérique de l'agglomération. Les constructions établies de part et d'autre de la rue sont assez bien conservées, constituées de sols en terre battue situés à plus de 0,80 m de profondeur et de murs présentant parfois plusieurs assises encore en place. Le mobilier recueilli n'est pas suffisant pour donner une idée précise de la durée d'occupation. Au sud, par contre, une deuxième chaussée n'a pas drainé d'occupation pérenne. Un petit bâtiment (5 m de côté) a été identifié et deux murs semblent plutôt correspondre à des délimitations parcellaires.
- 3 Entre ces deux secteurs, une zone de 50 m de long n'a pas révélé de vestige archéologique.

---

## INDEX

**Année de l'opération** : 2004

**chronologie** <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtxT02uJOogm>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtof7EHNS2e>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtZTmusVUU24>

**nature** <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtWWQS75V5Bc>

**lieux** <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtSEeAipsBlD>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/crtWHH6M7PQ5w>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt4WJj7TRcto>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt3ede01jqv8>

## AUTEURS

**PIERRE MOUGIN**

SIVU de Mandeure-Mathay